

publique auprès de la Ville, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête.

Le Maire de Fontaine.

L12610826



DEPARTEMENT DE L'ISERE
Commune de LALLEY
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
RELATIF AU PROJET DE ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

En application des dispositions de l'arrêté n° 2026-8 de Madame la Maire de Lalley en date du 10/04/2026, le projet de zonage d'assainissement de la commune sera soumis à enquête publique.

Cette enquête aura lieu du mercredi 13 mai 2026 à 9h au vendredi 12 juin à 17h.

Commissaire enquêtrice : Madame Dominique GREMEAUX, nommée le 09 janvier 2026 sur ordonnance du Tribunal Administratif de Grenoble, assurera les fonctions de Commissaire enquêtrice.

Consultation du dossier et observations du public :

- Le dossier d'enquête pourra être consulté par le public pendant la durée de l'enquête en mairie de Lalley aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, **le mardi de 10h à 12h et le jeudi de 14h à 16h** afin que chacun puisse en prendre connaissance. Le public pourra aussi consulter le dossier sur un poste informatique mis à disposition à cet effet en mairie.
- Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la mairie de Lalley à l'adresse suivante : <https://lalley.fr>
- Le public pourra consigner s'il le souhaite ses observations par écrit sur le registre d'enquête mis à disposition. Le public pourra aussi adresser ses observations par courrier portant la mention «ne pas ouvrir» à l'intention de Madame la Commissaire enquêtrice, Mairie de Lalley, 165 route de la Scie, 38930 LALLEY qui les annexera au registre d'enquête le cas échéant.
- Le public pourra également adresser ses observations sur l'adresse mail spécifiquement ouverte à cet effet pendant la durée de l'enquête : enquete2026@lalley.fr

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Lalley.

Permanences de la commissaire enquêtrice :

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public en mairie de Lalley pour répondre aux demandes d'information et recevoir ses observations les :

- **Lundi 18 mai 2026 de 9h à 12h**
- **Vendredi 12 juin 2026 de 14h à 17h.**

Clôture de l'enquête :

A l'expiration de l'enquête, le registre d'observations sera clôturé par la commissaire enquêtrice, qui produira un procès-verbal de l'enquête transmis sous huitaine à la commune. Celle-ci dispose de quinze jours pour répondre aux éventuelles questions issues de l'enquête.

Rapport et conclusions :

La commissaire enquêtrice transmettra son rapport et ses conclusions à la commune dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions de Madame la Commissaire Enquêtrice seront tenus à la disposition du public pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Ils seront consultables en mairie de Lalley aux jours et heures d'ouverture au public de celle-ci, ainsi que sur le site internet de la commune.

Décision :

Au terme de l'enquête publique, le projet de zonage d'assainissement, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et de Madame la commissaire enquêtrice, sera soumis à délibération du Conseil Municipal de Lalley pour approbation.